



Information des usagers détenteurs d'armes Création d'un compte détenteur

Le système d'information sur les armes est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022 et est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

Depuis novembre 2022, les personnes détenant une arme suite à un héritage ou l'ayant trouvée peuvent régulariser leur situation en créant un compte dans le SIA.

Lien pour accéder au site : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

La création d'un compte personnel avant le 1^{er} janvier 2024 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

Pour vous accompagner tout au long de l'année dans cette démarche, vous pouvez contacter le service des armes à la Préfecture :

- Mme COLLIN : 02.33.80.62.12
- Mme COME : 02.33.80.62.14

ou par courriel à l'adresse suivante :
pref-61-sia@orne.gouv.fr

ou prendre rendez-vous en ligne auprès du service des armes sur
<https://www.rdv.orne.gouv.fr>

À compter de septembre, des actions délocalisées d'aide à la création de compte seront organisées par le service des armes.

Afin de prendre connaissance des modalités d'organisation de ces permanences, vous êtes invités à contacter Mmes COLLIN et COME à partir du 11 septembre.

